Informations et règlement intérieur 2023/2024

ACCUEIL DE LOISIRS DE TREFFIAGAT

Notre accueil de loisirs communal accueille les enfants de 3 à 12 ans (dès 2 ans et demi si celui-ci est propre et scolarisé).

Nos locaux se situent dans l'enceinte de l'école maternelle de Lechiagat et dans la salle polyvalente Croas Malo durant les vacances d'été.

Les enfants peuvent être accueillis à la journée avec repas ou à la demi-journée, avec ou sans repas.

Constitution du dossier d'inscription

- Fiche de renseignements
- Fiche sanitaire
- Fiche d'inscription des mercredis/vacances (sous forme de tableau)
- Copie attestation QF CAF
- Copie attestation assurance responsabilité civile

Ces documents sont téléchargeables sur le site de la commune http://treffiagat.bzh/ ou à retirer directement en mairie

Le dossier d'inscription est à refaire chaque année afin de mettre à jour les informations sur l'enfant et sa situation familiale.

Les inscriptions ne sont effectives que si le dossier est complet et après validation de la direction de l'ALSH, par SMS ou par Courriel.

Inscription mercredis

Les inscriptions des mercredis se feront soit par trimestre ou sur l'année. Vous recevrez, sur demande, **une fiche d'inscription par email**.

Inscription vacances

Les inscriptions pour les petites vacances seront ouvertes 1 mois avant le début de celles-ci.

L'inscription des vacances d'été débuterons 2 mois avant celles-ci.

Les fiches d'inscriptions seront disponibles en téléchargement sur le site de la mairie ou directement au centre de loisirs le mercredi.

Informations et règlement intérieur 2023/2024

ACCUEIL DE LOISIRS DE TREFFIAGAT

Les inscriptions ne sont effectives qu'après validation de la direction de l'ALSH, par Courriel.

Priorités :

Priorité 1 : Aux enfants de Treffiagat (habitants et/ou scolarisés sur la commune).

Priorité 2 : aux enfants inscrits le mercredi et aux enfants des communes conventionnées

Non prioritaires : Enfants hors commune

Inscription des prioritaires les 15 premiers jours d'inscriptions, puis inscriptions des non-prioritaires par ordre d'arrivée des fiches.

Liste d'attente

Une liste d'attente est mise en place si l'effectif maximum d'une journée ou d'une période est atteint. En cas de désistement nous inscrivons les enfants par ordre d'arrivée sur la liste d'attente.

Absences et retards

En cas de maladie, la présentation d'un certificat médical dans les 48h suivant l'absence de l'enfant pourra justifier celle-ci. Nous vous remercions de prévenir l'équipe d'animation par téléphone au 06.78.00.10.29 ou par courriel à l'adresse suivante : alsh@treffiagat.bzh avant 10h le matin même de l'absence.

En cas de retard merci de prévenir également au même numéro.

Toutes absences non justifiées ou les absences hors délais seront facturées.

En cas d'annulation ou absence non justifiées répétées, la direction se réserve le droit de ne plus accepter l'enfant.

Informations et règlement intérieur 2023/2024

ACCUEIL DE LOISIRS DE TREFFIAGAT

Annulations :

Durant les mercredis : Il faut nous prévenir **le lundi avant 11h**

Durant les petites vacances : Il faut nous prévenir **1 semaine avant le jour d'arrivée** de l'enfant. (Je souhaite annuler la journée de mardi, je dois prévenir par email le mardi de la semaine d'avant)

Durant les vacances d'été : Il faut nous prévenir **2 semaines avant le jour d'arrivée** de l'enfant.

Si vous ne prévenez pas dans les délais, les jours d'absence seront facturés, jusqu'au jour d'annulation. (Je souhaite annuler les journées de mardi, mercredi et jeudi, si je préviens le jeudi d'avant, vous serez facturé mardi et mercredi).

Vous serez facturé de la prestation annulée.

En cas d'annulation semaine complète, il vous sera facturé 2 journées complètes.

Hygiène et santé

Il ne sera donné aucun médicament à l'enfant sans plan d'Accompagnement individuel consigné par la commune (PAI).

L'accueil de Loisirs ne pourra pas accepter d'enfant malade.

Maladies infectieuses qui nécessitent une éviction obligatoire :

1. L'angine à streptocoque
2. La scarlatine (une des formes d'angine à streptocoque)
3. La coqueluche
4. L'hépatite A
5. L'impétigo (lorsque les lésions sont étendues)
6. Les infections invasives à méningocoque
7. Les oreillons
8. La rougeole
9. La tuberculose
10. Gastro-entérite
11. COVID

Si l'équipe d'animation constate la présence de poux ou de parasites, il sera demandé aux parents de traiter l'enfant dès son retour à la maison.

Informations et règlement intérieur 2023/2024

ACCUEIL DE LOISIRS DE TREFFIAGAT

Règles de vie

L'enfant doit respecter les règles de vie mises en place avec eux et l'équipe d'animation (rangement des jeux, respect du matériel et des jeux, respecter les copains et les animateurs……).

Si un enfant n'a pas le comportement adéquat à la vie en centre de loisirs (violence physique ou verbale envers d'autres enfants, envers le personnel d'encadrement, langage non approprié, gestes déplacés…), les parents seront avertis par l'autorité compétente et des sanctions pourront être prises, pouvant aller jusqu'à l'expulsion temporaire ou définitive de l'enfant.

AUTRES INFORMATIONS

Pour les enfants de 3-6 ans, prévoir un change complet dans un sac **au nom de l'enfant.**

Les enfants ne doivent pas apporter de jeux, bijoux, objets de valeur. L'**ALSH** décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'**ALSH** (cour + locaux).

L'enfant reste sous la responsabilité des ses parents tant qu'il n'a pas franchi les portes de la structure et qu'il soit pris en charge par un animateur.

Les parents doivent systématiquement accompagner leur(s) enfant(s) dans les locaux.

Quand les enfants ne sont pas pris en charge par les représentants légaux, les parents doivent en informer la direction du centre de loisirs et faire une attestation indiquant le nom/prénom de la personne qui prend l'enfant en charge.

Informations et règlement intérieur 2023/2024

ACCUEIL DE LOISIRS DE TREFFIAGAT

Horaires de l'accueil de loisirs (mercredis et vacances)

Horaire d'ouverture : 7h30-19h

En journée complète : 7h30 – 19h

Demi-journée sans repas : 7h30-12h ou 13h30-19h

Demi-journée avec repas :7h30-13h30 ou 12h-19h

Le matin vous pouvez déposer votre enfant jusqu'à 9h30

L'après-midi vous pouvez récupérer votre enfant à partir de 16h45

Une tarification supplémentaire vous sera demandée pour les horaires suivants :

Matin : De 7h30 à 8h30

Soir : De 17h30 à 19h

Horaires secrétariat de l'accueil de loisirs

Lundi : 8h30/12h-13h30/17h

Mardi : 8h30/12h-13h30/17h

Mercredi : 7h30/17h30

Jeudi : 8h30/12h-13h/17h

Vendredi : fermé

Informations et règlement intérieur 2023/2024

ACCUEIL DE LOISIRS DE TREFFIAGAT

TARIFS 2023/2024 ALSH

Quotient Familial	**Journée avec repas**	**½ Journée avec repas**	**½ Journée sans repas**
QF jusqu'à 650	7,00€	4,00€	3,50€
De 651 à 840	9,00€	5,20€	4,50€
De 841 à 1050	11,50€	7,00€	6,00€
De 1051 à 1260	14,00€	9,00€	7,00€
De 1261 à 1680	16,50€	11,00€	8,00€
Supérieur à 1680	19,00€	13,00€	9,00€

Une tarification supplémentaire vous sera demandé en plus pour les horaires suivants :

Matin	De 7h30 à 8h30	1€
Soir	De 17h30 à 19h	1€

Fait, le :

Nom et Prénom : **Signature :**

CONTACT 06.78.00.10.29 OU alsh@treffiagat.bzh ou 02.98.58.14.47